

"Les élites politiques et leurs relations locales"

programme franco-bénois de coopération pour la recherche universitaire et scientifique (CORUS), 2003 - 2005

EPIL (bulletin de liaison de l'équipe), n° 14, mars 2004

contact : Jean-Claude Barbier, CEAN, Bordeaux (jc.barbier@sciencespobordeaux.fr)

Les hauts et les bas de l'opposition parlementaire

Séquence électorale au Bénin, du 15 décembre 2002 au 30 mars 2003

par Freddy LALANNE¹

La République du Bénin vient de traverser une séquence d'élections. Cet État africain du golfe de Guinée a effectivement organisé ses premières élections communales et municipales² de la période du Renouveau démocratique³, les 15 décembre 2002 et 19 janvier 2003, et ses quatrièmes élections législatives, le 30 mars 2003. Au-delà de la nouveauté des élections locales, ces scrutins ont bouleversé la vie politique du pays. Entre tous ces changements, l'opposition parlementaire a été particulièrement affectée. Les élections communales et municipales ont, en effet, semblé conforter son emprise sur une partie du pays ; fiction de courte durée, rapidement corrigée par les résultats des élections législatives.

Les premières élections locales : on a vu l'Arlésienne !

On a vu l'Arlésienne ! Annoncées de multiples fois depuis 1990, reportées à maintes reprises en raison de stratégies électorales et de lenteurs législatives⁴, les premières élections communales et municipales du Bénin sont fixées à l'origine pour le 1^{er} décembre 2002. Toutefois, de lourds problèmes d'organisation (manque de logistique et faible taux d'inscription des populations sur les listes électorales) conduisent le Gouvernement, avec un large accord de l'Opposition, à reporter la date du scrutin au 15 décembre.

En plus de l'espoir de développement que représente cette expérience de décentralisation⁵, ces élections pionnières revêtent immédiatement un fort intérêt au vu de l'importance des candidatures. En effet, l'ancien président de la République⁶ et président d'honneur du principal parti de l'Opposition (la Renaissance du Bénin – Rb), Nicéphore Soglo, et l'ex-ministre Séverin Adjovi (sous la bannière de l'Union pour le Bénin du futur – Ubf) s'affrontent à Cotonou, la capitale économique du pays ; le président de l'Assemblée nationale et président du second parti d'Opposition (le Parti du renouveau démocratique – Prd) Adrien Houngbèdji et le ministre de la communication, Gaston Zossou (liste Anfani) se défient à Porto-Novo, capitale politique et deuxième ville du pays ; Ousmane Batoko, ministre de la Fonction publique est lui aussi candidat à Parakou, capitale du Nord et troisième ville du pays (parti Fard-Alafia).

¹ Doctorant au Centre d'étude d'Afrique noire (Sciences-Po Bordeaux), membre de l'équipe « Les élites politiques au Bénin et leurs relations locales » (programme de Coopération recherche universitaire et scientifique – CORUS).

² Les actuelles circonscriptions urbaines et sous-préfectures deviennent par la réforme de l'administration territoriale, des communes, au nombre de 77. Parmi ces communes, en raison de leur importance démographique, trois ont un statut particulier : Porto-Novo, Cotonou et Parakou. L'assemblée locale prend le nom de conseil communal pour toutes les communes sauf pour les communes à statut particulier où, pour ces dernières, elle se nomme conseil municipal.

³ Du 19 au 28 février 1990, le Bénin organise la 1^{ère} Conférence nationale des forces vives de la nation, ouvrant la voie à la période dite du Renouveau démocratique.

⁴ Les bailleurs de fonds internationaux, multilatéraux comme bilatéraux, ont exercé de manière crescendo de multiples pressions qui ont pesé sur la décision de ne plus repousser en avant la date des élections. Sur les lois de décentralisation, on pourra lire, Charles Nach Mback, « La lente décentralisation de l'État de droit au Bénin : dynamique politique et régulation constitutionnelle », *Afrique Contemporaine*, 2002 – 10/12, n° 204, pp. 87 – 100.

⁵ La réforme de l'administration territoriale béninoise comporte plusieurs volets : une décentralisation de l'administration avec un transfert de compétences à des communes gérées par un conseil élu au suffrage universel direct ; une déconcentration de l'État avec un nouveau découpage territorial en 12 départements. Voir, Mathias Gogan et Richard Adjaho, *Bénin, Comprendre la réforme de l'administration territoriale*, Cotonou, mai 1999 ; Claude Djankaki, *Le Bénin décentralisé*, Cotonou, 2002 ; Richard Adjaho, *Décentralisation au Bénin en Afrique et ailleurs dans le monde*, Cotonou, Bibliothèque nationale, 2002.

⁶ De 1991 à 1996.

Une autre raison de l'importance accordée à ce scrutin tient à la mise en place de candidature unique de la mouvance présidentielle. Sous l'impulsion du président de la République Matthieu Kérékou, plus d'une centaine de partis politiques⁷ et associations soutenant son action, se regroupent à l'occasion de ce scrutin, sous la bannière de l'Ubf, chaperonné par Bruno Amoussou, le ministre en charge de la Coordination de l'action gouvernementale, de la prospective et du développement⁸. Toutefois, certains partis ou personnalités de cette mouvance⁹, refusent de rentrer dans le rang de l'Ubf et se présentent sous leur propre logo, tels les ministres Gaston Zossou et Ousmane Batoko.

Enfin, pour la première fois, des candidats indépendants ont la possibilité de présenter leur candidature, ce que nombre d'entre eux n'hésitent pas à faire. Parmi les plus remarquées de ces candidatures, figurent Jean-Marie Zohoun, dissident Rb, qui se présente à Bohicon, ville fief de ce parti ; Barthélemy Agnan, ex-directeur général de l'OPT¹⁰, à Abomey, capitale historique du royaume fon et préfecture du département du Zou, fief de la Rb ; Issa Badarou Souley, ancien directeur du Port autonome de Cotonou, candidat à Porto-Novo, etc.

Ces élections sont aussi l'occasion pour certaines communautés de s'affirmer. C'est ainsi que des listes de femmes naissent, de même des listes « d'acquéreurs de parcelles » contre des autochtones¹¹. De la sorte, pour les 1199 sièges à pourvoir sur la totalité du territoire, 5709 candidats sont en lice¹².

La pré-campagne est fortement marquée par une hypothèque sur la candidature de Nicéphore Soglo à Cotonou. Les racines de cet écueil remontent au 22 juin 2001 où, à l'Assemblée nationale, des députés du groupe parlementaire Rb avaient souhaité scinder ce dernier afin d'en créer un deuxième. Si cette entreprise n'avait finalement pas abouti¹³ sous l'effet de Mme Soglo, présidente du parti, elle avait entraîné la sanction des meneurs de l'affaire. Ainsi, le 13 août 2001, le bureau politique de la Rb excluait Nathaniel Bah, député et vice-président du parti, et blâmait l'honorable¹⁴ Guy Amédée Adjanohoun, président de la commission des Finances. Ce fut alors le début de longues pérégrinations pour ce parti.

Le 2 septembre 2001, les honorables Bah, Adjanohoun, Avougnansou et Ahouandjinou organisèrent un meeting d'information à Allada. A la « demande des militants », ce meeting fut transformé en congrès extraordinaire statutaire nommant Nathaniel Bah secrétaire général, destituant la présidente Rosine Soglo même si Nicéphore Soglo était toujours considéré comme président d'honneur¹⁵. Nathaniel Bah déposa alors les nouveaux statuts de ce congrès au ministère de l'Intérieur qui, courant novembre 2001, reconnaissait cette Rb/aile Bah¹⁶. En réponse, la présidente Rosine Soglo décidait d'organiser à l'hôtel Aledjo de Cotonou pour les 19 et 20 janvier 2002 un autre congrès déclarant le précédent illégal ; nouveau congrès qui eut lieu sur un fond de diabolisation des rebelles, d'exclusion de certains cadres du parti au profit de proches et des membres de la famille de Rosine Soglo. Cependant, Daniel Tawéma, le ministre de l'Intérieur, fortuné de se retrouver en arbitre des divisions de l'Opposition, refusa de prendre en compte ce congrès, n'accordant sa reconnaissance qu'à la Rb/aile Bah. Un véritable bras de fer s'installait. La tension allait crescendo jusqu'au 25 avril 2002 où Rosine Soglo appela tous les militants de son parti à marcher sur le ministère de l'Intérieur, manifestation interdite pourtant par le chef de la circonscription urbaine de Cotonou, Jérôme Dandjinou. Finalement, ce seront les forces de l'ordre qui arrêteront la marche sans toutefois trop de violence. Rosine Soglo porta alors l'affaire devant la chambre administrative de la Cour suprême, saisie le 3 mai. Le 12 juin, l'arrêt de cette dernière annula la décision de refus du ministre de prendre acte des résultats du congrès de la Rb/aile Soglo, sans toutefois éclairer sur la validité des actes du congrès d'Allada. Aussi, lorsque vint le moment de s'inscrire pour participer aux élections locales de décembre 2002 se retrouve-t-on avec deux partis de la Renaissance du Bénin. Cette division entrave donc Nicéphore Soglo quand la Céna (Commission électorale nationale autonome) rejette¹⁷ la

⁷ Dans notre article, nous entendons « parti politique » au sens du « partito personale » de Mauro Calise, à savoir de « petits rassemblements où des personnalités et mouvements divers se regroupent derrière des porte-drapeaux [...] ». Voir, Mauro Calise, *Il partito personale*, Rome, Laterza, 2000.

⁸ A l'occasion de ces élections locales, sous la bannière Ubf mais aussi en tant qu'indépendants, de nombreux chefs de district de la période révolutionnaire, se sont portés candidats et reviennent ainsi dans l'arène du pouvoir.

⁹ Il est de coutume au Bénin d'appeler sous le vocable « mouvance », les partis et personnalités politiques qui soutiennent l'action du président de la République en place.

¹⁰ OPT : Office des postes et télécommunications du Bénin.

¹¹ Dans la commune de Sémé-Kpodji par exemple, voir la liste « Gbédokpo Alodo Alome ».

¹² Source : cellule statistique et informatique de la CENA.

¹³ Cf. lettre de G. Guédou à A. Houngbèdji, « mise en veilleuse de notre déclaration de constitution d'un deuxième groupe parlementaire » 25 juin 2001.

¹⁴ Les députés de l'Assemblée nationale du Bénin sont communément appelés « honorables ».

¹⁵ La quasi totalité du bureau politique et des élus de la Rb sont absents de cette réunion.

¹⁶ Dans son article consacrée au Bénin, l'ouvrage *L'État du Monde 2003* écrit : « La Renaissance du Bénin a réussi à préserver son unité en destituant sa très controversée présidente Rosine Soglo [...] ». Au contraire, l'essentiel du parti a toujours apporté son soutien à sa présidente contre Nathaniel Bah. Voir *L'État du Monde 2003*, Paris, La Découverte et Syros, 2002, p. 127.

¹⁷ Lettre n° 379/CENA/ECM/PT/SG du 20 novembre 2002.

candidature de celui-ci par suite de l'usage du même logo que Nathaniel Bah sur les bulletins de vote¹⁸. Le candidat Nicéphore Soglo forçait, voilà que dans Cotonou se lèvent déjà des menaces de guerre civile de la part des sympathisants Rb¹⁹. Finalement, le 28 novembre, Nathaniel Bah invoquant la sauvegarde de la paix décide de surseoir à la présentation de ses candidats²⁰. Nicéphore Soglo peut donc désormais partir à la conquête de la mairie de Cotonou²¹.

La campagne pour ces élections ouvre le 29 novembre avec, pour deux semaines, ses meetings, carnavaux, affiches géantes aux carrefours, manifestations folkloriques et distributions d'enveloppes de billets. L'ensemble se développe de manière plutôt paisible même s'il y a quelques dérives : Gaston Zossou est ainsi empêché de tenir une réunion publique le 4 décembre à Porto-Novo. Le jour du scrutin, le 15 décembre, les opérations de vote sont marquées par quelques retards sur l'ensemble du territoire, et par une fausse note majeure dans le douzième arrondissement²² de Cotonou, arrondissement où se présentent face à face le leader de la liste Ubf, Séverin Adjovi, et Nicéphore Soglo pour la Rb – avec son fils Léhady Soglo, numéro deux sur la liste. En effet, les listes électorales et les bulletins de vote sont absents des bureaux de vote. Dans l'un de ces derniers – l'école primaire de Cadjéhoun – c'est le chauffeur personnel du candidat Séverin Adjovi que les populations voient arriver pour convoyer le matériel : elles refuseront de voter. Finalement, le vote ne peut avoir lieu dans cet arrondissement ; mais, dans l'ensemble les populations se sont déplacées, le taux de participation se situant entre 70 % et 75 %²³. L'élection dans le douzième arrondissement est reprise au bout du compte le 29 décembre ; tandis que le second tour au plan national est organisé le 19 janvier 2003.

L'Opposition gagne les grandes villes

Dans le bloc des résultats, ceux des trois communes à statut particulier – Cotonou, Porto-Novo, Parakou – vont attirer particulièrement l'attention et donner l'impression d'un raz-de-marée de l'Opposition.

Dans la capitale Porto-Novo, fief traditionnel du parti Prd d'Adrien Houngbèdji, même si la victoire de ce dernier est attendue, il réussit le tour de force de remporter dès le premier tour, 28 des 29 sièges en jeu²⁴ ; le dernier siège revenant au ministre Gaston Zossou²⁵.

A Cotonou, les résultats confirment aussi l'enthousiasme des populations durant la campagne pour Nicéphore Soglo. Ce dernier était d'ailleurs si certain de sa victoire que son slogan de campagne était : « Cotonou : bloquée ! », exprimant ainsi sa mainmise sur la ville. Un des cadres du parti exprimait d'ailleurs : « il suffit que l'on présente un margouillat²⁶ avec une étiquette Rb, il sera élu »²⁷. Ces prédictions s'avèrent exactes puisque dès le premier tour, la Rb dispose de la majorité absolue. Finalement, sur les 45 conseillers municipaux, la Rb en enlève 32 ; le Prd : 7 ; l'Ubf : 4 et les indépendants : 2. De son côté, Séverin Adjovi, le leader de l'Ubf, n'arrive même pas à se faire élire conseiller, ce qui renforce ce côté raz-de-marée de l'Opposition. Au-delà du réel succès de l'Opposition, il semblerait que des cadres de la Mouissance ont fait campagne contre Séverin Adjovi : la place de maire de Cotonou est trop importante pour l'abandonner à un hypothétique concurrent à la prochaine élection présidentielle de 2006²⁸.

¹⁸ Le scrutin se déroule par bulletin de vote unique où l'électeur appose son empreinte sur le logo du parti de son choix, d'où l'impossibilité d'avoir deux logos identiques.

¹⁹ Les sympathisants Rb sont convaincus que leur leader a été écarté de la victoire à l'élection présidentielle de 2001 par des fraudes électorales. Nicéphore Soglo qualifié pour le second tour des élections a en effet refusé d'y participer arguant du manque de transparence du scrutin. Les sympathisants Rb ne veulent pas voir la situation se répéter. Pour une analyse des élections de 2001 on pourra se reporter à Machioudi Dissou, *Le Bénin et l'épreuve démocratique. Leçons des élections de 1991 à 2001*, Paris, L'Harmattan, 2002.

²⁰ Conférence de presse, siège de la Rb/aile Bah, quartier Saint-Michel, 28 novembre 2002.

²¹ Ultérieurement, la Cour suprême déclarera Rosine Soglo dépositaire traditionnelle des attributs de la Rb : « En attendant que le problème de leadership soit réglé par les tribunaux compétents, dame Rosine Soglo peut être considérée comme dépositaire traditionnelle ». Le jugement de la Cour peut être consulté dans le quotidien officiel, *La Nation*, lundi 2 décembre, n° 3126, pp. 1-2.

²² Quartiers de Cadjéhoun et Djomèhountin.

²³ Source : cellule statistique et informatique de la Céna. Pour Cotonou, l'Agence France Presse situe la participation à près de 70 % dans, AFP-Afrique, *Bulletin quotidien d'Afrique*, n° 16353.

²⁴ 27 sièges selon les premiers résultats de la Céna, mais la Cour constitutionnelle invalidera le siège du conseiller Jérôme Aklamavo.

²⁵ Gaston Zossou abandonnera finalement son poste à son suppléant.

²⁶ Léopard très répandu au Bénin.

²⁷ Source : entretien personnel.

²⁸ Nicéphore Dieudonné Soglo, en raison de son âge, et Matthieu Kérékou, en raison de ses deux mandats et de son âge, sont interdits par la Constitution de se représenter. L'élection présidentielle de 2006 connaîtra ainsi de nouveaux challengers. Pour les textes institutionnels voir, Johanès Toudonou et Césaire Kpenonhou,

A Parakou, enfin, même si c'est la liste Ubf qui l'emporte, la défaite d'un ministre du Gouvernement, Ousmane Batoko, ajoute au halo de l'Opposition²⁹. Le prestige du ministre et toute sa fortune n'ont pu effacer ce qualificatif de « traître » que ces adversaires³⁰ de l'Ubf lui ont affublé en jouant sur le caractère « officiel » de liste du président Kérékou qu'a l'Ubf.

Une telle prouesse de l'Opposition dans les principales municipalités du pays entraîne des réactions exagérées. Ainsi, lors d'une conférence de presse le lundi 16 décembre 2002, Séverin Adjovi proclame que Nicéphore Soglo ne pourra jamais gouverner Cotonou, qu'il fera tout ce qu'il lui est possible pour qu'il en soit empêché. Même s'il présentera ultérieurement ses excuses, ce discours d'une grande violence discrédite sévèrement Séverin Adjovi.

D'un autre abord, les conseillers élus, ces derniers doivent maintenant désigner le maire en leur sein.

A Savalou, commune de l'Ouest du département des Collines, et fief du parti de l'Opposition la Nouvelle génération pour la république -Ngr-, de l'ancien ministre Paul Dossou, les élus Ubf, bien que majoritaires, choisissent comme maire Boniface Vissoh, conseiller indépendant mais connu pour avoir fait campagne pour le candidat de l'opposition Prd lors des élections présidentielles de 2001, prétextant qu'il demeure malgré tout le cadre le plus valable pour développer leur ville.

A Dassa-Zoumé, ville idaatcha du centre des Collines, où de nombreux indépendants sont élus, le leader de l'Ubf, Mathias Tossou, est obligé de négocier avec des indépendants proches pourtant de l'opposition Rb pour gagner la ville.

Dans la sous-préfecture de Zé³¹, l'entre-deux tours a vu se lier une alliance contre nature entre la Rb et l'Ubf pour faire campagne commune contre la liste Afp du ministre de la Jeunesse et des sports, Valentin Houdé. L'effondrement de la Rb au 1er tour, lié à l'aversion qu'éprouvent l'un pour l'autre le ministre Houdé et le préfet du département de l'Atlantique, Barnabé Dassigli (leader de l'Ubf dans la zone), expliquent ce subtil rapprochement tactique. En définitive, ce pacte porte ses fruits puisque, avec 7 conseillers sur 15, la liste Afp ne peut contrôler la mairie. L'alliance des 4 conseillers Ubf avec les 2 élus Rb et l'apport de 2 conseillers indépendants, emportent le fauteuil de maire au profit de l'Ubf ; la Rb et les indépendants se partageant les deux postes d'adjoints.

La commune d'Abomey-Calavi, jusque-là fief de la Rb, connaît de son côté un moment de tension au moment de l'élection de son maire par les conseillers. Au soir des résultats du second tour de l'élection locale, les élus Rb sont au nombre de 12, ceux de la mouvance présidentielle, tous partis et indépendants confondus, 11³² et enfin 2 pour la liste Prd. Les alliances électorales existantes entre la Rb et le Prd³³ entraînent arithmétiquement une majorité de 14 conseillers contre 11. Or, quand les élus Prd exigent l'un des deux postes d'adjoint, ceux de la Rb refusent. Au-delà des menaces, enlèvement de conseiller et usage de procuration qui s'en suivent, les conseillers Prd acceptent le poste de maire que leur offrent les élus de la Mouvance en échange des deux charges d'adjoint et de postes de chefs d'arrondissement.

Dans une autre localité, a contrario, un parti de l'Opposition, minoritaire au sein du nouveau conseil communal, essaie de corrompre les élus de l'Ubf à coup de millions de francs Cfa pour que ces derniers votent pour leur candidat le jour de la désignation du maire. Les pratiques frauduleuses sont donc employées par les deux camps.

A Parakou, ce sont les élus Ubf qui dénoncent « les amis d'en face », autrement dit Ousmane Batoko³⁴, qui essayent de les corrompre³⁵. Rachidi Gbadamassi doit donc faire jurer les élus de l'Ubf devant l'imam et la calebasse sacrée du roi pour s'assurer de leur fidélité.

A Tori-Bossito, le député Lambert Avounghnassou, membre de la Rb/aile Bah, réussit à placer un de ses candidats de la liste « Alliance de masses », au poste de maire. Ces candidats indépendants ont donc tout de

Constitutions et textes constitutionnels de la République du Bénin depuis les origines dahoméennes, Cotonou, Fondation Friedrich Naumann, 1997.

²⁹ La Rb n'a que deux conseillers municipaux élus dans la ville de Parakou.

³⁰ Les chefs de l'Ubf de Parakou sont en plus de hautes personnalités de la ville dont la fortune est à la mesure de celle du ministre de la fonction publique: Allassane Baba Moussa, président de l'Association de développement de la ville, et Rachidi Gbadamassi, chef du Conseil supérieur des jeunes patriotes pour le développement (Csjpd), jeune entrepreneur économique et président du club de football de la ville.

³¹ Ville du Nord du département de l'Atlantique (Sud du pays).

³² 5 élus de l'Ubf ; 3 élus de la liste Afp ; 2 élus Plr de l'arrondissement d'Akassato et un conseiller de la liste Benonkpo Tonan.

³³ De facto, depuis 1998, existe une alliance entre ces deux partis. En 1999, la Rb a soutenu la candidature d'Adrien Hounghèdji en tant que président de l'Assemblée nationale ; et en 2001 ce dernier, pour le deuxième tour des élections présidentielles, a appelé à voter pour Nicéphore Soglo.

³⁴ Ce dernier avait démissionner de son poste de ministre après l'élection municipale pour se porter candidat à la mairie de Parakou malgré que les élus de sa liste soient minoritaires.

³⁵ Voir par exemple, « Rachidi Gbadamassi à bâtons rompus » dans, *Le Républicain*, vendredi 18 avril 2003, n° 583, p. 5. Dans cet interview, le jeune élu y dénonce les agissements des listes concurrentes.

même pu tirer leur épingle du jeu dans cette élection même si les situations victorieuses sont principales rassemblées dans le Nord du pays.

A Cotonou, Nicéphore Soglo est élu maire devant un parterre de diplomates, et son fils Léhady est nommé premier adjoint, renforçant ainsi les accusations de népotisme que la Rb/aile Bah ne cesse de répandre. Enfin, dans la cité des Aïnonvi (Porto-Novo), Maître Adrien Houngbèdji est élu maire.

De même, nombre de jeunes font une brillante entrée dans la vie politique que l'on dit pourtant réserver à leurs aînés. Ainsi, à Cotonou, ce sont les jeunes de l'Ubf qui ont réussi à se faire élire face à la Rb³⁶ ; et un « Collectif des jeunes pour une relève de qualité » a soutenu nombre de jeunes candidats de divers partis, certains réalisant des scores honorables. A Parakou c'est finalement le jeune Rachidi Gbadamassi, 34 ans, qui est élu maire. Dans le Nord du pays, sous la direction d'un autre jeune opérateur économique, Issa Salifou³⁷, trois communes sont gagnées par les listes Baanitee, souvent de haute lutte contre les listes Ubf. Une jeunesse, qui pour certains, est entrée en politique tel un sacerdoce. Ainsi, Rachidi Gbadamassi a pu déclarer : « Vous ne trouvez pas que c'est une prison que de se retrouver à la tête d'une mairie pour quelqu'un qui fait un chiffre d'affaires de plus de vingt millions par jour »³⁸.

Sur les 440 femmes qui étaient candidates, seules 35 ont pu se faire élire (soit 2,92 % du total des élus) et 2 ont été élus maires³⁹ : toutes deux appartenant au parti de la mouvance Madep⁴⁰.

En définitive, sur les 77 communes, l'Ubf en remporte 34 et ses alliés 10 ; le Prd : 10 ; la Rb : 13 ; l'Alliance étoile, coalition de partis d'Opposition essentiellement implantés dans le Nord du pays : 1 ; des alliances d'indépendants : 9. Grosso modo, l'Opposition réussit donc à gagner près d'un tiers des nouvelles communes.

Vagues à l'Hémicycle

Pour leurs parts, les députés ne demeurent pas inactifs durant ces élections communales et municipales. Certains d'entre eux, mais ils sont peu nombreux, sont d'ailleurs candidats. C'est le cas d'Adrien Houngbèdji, leur président, et de Jean-Baptiste Ahoussinou du Prd à Porto-Novo ; mais aussi de Edgar-Yves Monnou (un ancien membre de la Rb, exclu du parti en 2001 pour s'être félicité de la réélection du président Kérékou (candidat indépendant malchanceux à Porto-Novo) ; et, de Guy Adjanohoun (président de la commission des Finances), dissident de la Rb qui se présente comme indépendant à Cotonou avec tout autant d'infortune puisque aucun de ces deux derniers honorables ne réussit à se faire élire conseiller. Toutefois, les élections législatives s'approchant, les députés ne peuvent se permettre de laisser s'installer dans leur circonscription des maires d'un autre bord politique ; aussi, ils sont présents sur le terrain et soutiennent des candidats.

Parallèlement, ils continuent également leur travail législatif à l'Assemblée nationale. Le 2 janvier 2003, le député et vice-président du Prd, Timothée Zannou dépose une proposition de loi portant remise en vigueur de la loi n° 94-015 du 27 janvier 1995 définissant les règles particulières pour l'élection des membres de l'Assemblée nationale, abrogée par la loi n° 2000-18 du 3 janvier 2001, portant règles générales pour les élections en République du Bénin. Au commencement, il est question de combler un vide juridique créé par l'article 124 de cette dernière loi. Or, cette proposition de loi est transformée en commission des Lois (dirigée par un autre député Prd, Ismaël Tidjani-Serpos). A l'arrivée, et après que la nouvelle loi ait été adoptée en séance plénière – loi 2003-01 du 8 janvier 2003 –, un flou demeure sur la possibilité ou non de cumuler le mandat de député avec celui de conseiller communal (ou de maire). Ce flou permet toutefois aux deux élus Prd de Porto-Novo, dont le maire Adrien Houngbèdji, de conserver leurs deux mandats. Effectivement, ces derniers profitent de l'incertitude qui règne du fait d'un imbroglio de lois qui abrogent certaines autres ou les rétablissent en totalité ou seulement certains alinéas. Nul ne pouvant dire avec précision ce qu'il en est du cumul des mandats, le député de la Mouvance Bernard Davo dépose le 21 février 2002 un recours devant la Cour suprême afin que la confusion soit levée. En attendant la décision, le choix du président Houngbèdji de conserver ses deux mandats jette le discrédit sur un leader de l'Opposition qui reproche au pouvoir son obscurantisme.

³⁶ Eustache Akpovi (35 ans) dans le 7^e arrondissement, Francis Agbete dans le 11^e...

³⁷ Lui-même sera élu maire de la commune de Malanville, ville frontalière avec le Niger.

³⁸ « Rachidi Gbadamassi à bâtons rompus », op. cit.

³⁹ Abiba Dafia à Kérou (Nord du pays) et Clarisse J. Odjo à Pobè (Sud-Est)

⁴⁰ Mouvement africain pour la démocratie et le progrès. Ce Parti politique du riche homme d'affaire S. Fagbohoun était à l'origine principalement implanté dans le département du Plateau. Lors de ces élections locales, il rafle d'ailleurs la totalité des mairies et des chefs d'arrondissements de ce département : 61 élus. De plus, à travers les listes Ubf, il parvient au total à s'assurer de fortes implantations dans le Centre et le Nord du pays avec un total de 139 élus (près de 12 % de l'ensemble des élus) dont 10 maires.

Une deuxième affaire va également contribuer à discréditer l'Opposition. Une des principales critiques que l'Opposition adresse au gouvernement du président Kérékou, se situe dans la dilapidation des fonds publics en partie détournés. Or, voilà que la questure de l'Assemblée, dirigée par le député Rb Maxime Houédjissin, et la conférence des présidents de l'Assemblée, décident de vendre une grande part du parc automobile de l'Assemblée avant la fin de la législature. Une liquidation où sont acheteurs prioritaires des députés (véhicules bien venus au moment où commence la campagne électorale) et personnels administratifs qui se fera à des valeurs marchandes modiques par rapport à la qualité des véhicules. Une commission d'enquête diligentée par le ministre des Finances, Grégoire Laourou, est mise sur pied en réaction pour faire la lumière sur ce dossier de dilapidation de biens d'État. Toutefois, pour un cadre de la Rb, « cette affaire des voitures de l'Assemblée dévalorise le discours anti-corruption de l'Opposition ; dévalorise l'Assemblée dans son ensemble »⁴¹.

D'un tout autre abord, l'opposition béninoise est affectée par le décès d'un de ses leaders. Le 5 mars 2003, Paul Dossou, ancien ministre du Plan et des Finances du président Soglo, chef de campagne de ce dernier pour les présidentielles de 2001, et président du parti Ngr, s'éteint. Ce militant de la coopération entre les partis de l'Opposition était un homme politique qui, de 1996 à 2003 avait su refuser les attraits du pouvoir pour demeurer dans l'Opposition jusqu'à son dernier souffle. Au demeurant, le 16 mars 2003, deux jours après le lancement officiel de la campagne, le 14 mars, Cakpo Moussa, député ex-Rb de Parakou passé officiellement à la Mouvance le 23 février 2003⁴², décède aussi. Son entourage dénonce alors la fameuse béninoiserie⁴³ et les rancœurs de ses anciens associés de l'Opposition. Félix Élie Kiche, son suppléant lors de la campagne qui s'ouvre (Cakpo Moussa est en effet tête de liste du Madep pour la 8^e circonscription électorale), affirme ainsi : « Depuis son élection, toujours malade. Alors qu'avant son élection il n'était pas malade »⁴⁴, et d'ajouter qu'il y a trois semaines le député lui aurait déclaré « les gens m'ont ensorcelé »⁴⁵. L'Opposition se retrouve de la sorte amoindrie par ces événements.

Nouvelle campagne électorale : une coalition de l'Opposition ébréchée

En 1999, pour les élections de la troisième législature, la coalition de l'opposition Rb-Prd, aidée de l'Alliance étoile et de quelques autres députés composait la majorité d'alors. Toutefois, à partir de 2001 et la réélection du président Kérékou, cette majorité s'était délitée. A une question sur son bilan en tant que présidente de groupe parlementaire Rb, Rosine Soglo avait déclaré peu de temps avant la campagne de 2003 : « Je suis inquiète. Car, comment se fait-il que deux fois de suite, je me batte pour faire élire des députés et qu'à la fin de la législature, il y en a qui m'échappent. Cela, parce qu'ils ont été achetés par le pouvoir. A la dernière législature, il y a eu 6 qui sont partis. Cette fois-ci, c'est la même chose, toujours à la Rb. Ça me prive de la majorité »⁴⁶.

Cependant, encouragée – ou aveuglée ? – par les résultats des élections locales, Mme Soglo compte de nouveau retrouver cette majorité. Le jeudi 27 février, jour de clôture du dépôt des candidatures à la CÉna, consacre un coup de théâtre. A la Renaissance du Bénin, de nombreux ténors sont en effet absents bien malgré eux, de la compétition : ils ont été écartés des listes présentés par le parti. Officiellement, la présidente Rosine Soglo veut faire de la place aux jeunes et sortir les députés ayant déjà réalisé deux mandats. Officieusement, le parti est épuré au profit des proches et de la famille de la présidente. Toutefois, bon nombre des cadres ne sont avertis de ces décisions que par les journalistes eux-mêmes alors qu'ils pensent être retenus pour la campagne. Georges Guédou, pourtant premier vice-président du parti est écarté de la sorte ; de même que Maxime Houédjissin le premier questeur de l'Assemblée nationale et Aurélien Houessou le deuxième vice-président de cette institution. Tous trois, passant de façons troublantes les formalités administratives de la CÉna⁴⁷ malgré la

⁴¹ Source : entretien personnel.

⁴² L'Honorable avait annoncé son départ de la Rb et son entrée au Madep lors d'une conférence de presse tenue à son domicile de Zongo II à Parakou.

⁴³ Alassane Tigri, ancien ministre des Sports, donne cette exemplaire définition de la béninoiserie : « Volonté manifeste de faire retomber brutalement dans la médiocrité tout ce qui tente de monter ; et pour ce faire on ne recule devant rien : calomnies, pratiques occultes et même assassinats » dans, *La Nation*, 10 janvier 1995, n° 1150, p. 2.

⁴⁴ *Fraternité*, 17 mars 2003, n° 802.

⁴⁵ *Idem*.

⁴⁶ Interview de Rosine Soglo, émission radiophonique « Planète 7/7 », station Planète, 12 janvier 2003. Les propos tenus sont en partie retranscrits dans, *Le Matinal*, 14 janvier 2003, n° 1458, p. 4.

⁴⁷ Maxime Houédjissin, Georges Guédou et Aurélien Houessou ne savent pas, au moment où la liste de la Rb est déposée à la CÉna, qu'ils ne sont pas positionnés sur cette dernière. Or, ils arrivent par la suite à se retrouver candidats sur les listes du Prd. Ces tractations de coulisse ont été permises par des proches d'Adrien Houngbèdji à la CÉna et ses démembrements départementaux. Pour Agapit Napoléon d'ailleurs, aucun parti n'accepte de donner les noms de leurs candidats aux médias car tous continuent des négociations (voir son éditorial dans, *Le Matinal*, n° 1497, lundi 3 mars 2003).

clôture des candidatures, sont repêchés sur les listes de l'autre grand parti de l'Opposition, le Prd d'Adrien Houngbèdji. Ces décisions sont d'autant moins admises que Rosine Soglo et Candide Azannaï, ayant tous deux déjà effectué deux mandats, se portent de nouveau candidats. De plus, le deuxième fils de la présidente, Ganiou Soglo, est positionné en deuxième place sur la liste conduite par sa mère à Cotonou. Rosine Soglo, avait d'ailleurs déclaré lors d'une interview : « Quel est ce pays où les parents oublient les enfants tout en ayant les moyens de les aider »⁴⁸ ; et d'ajouter qu'elle ferait tout pour positionner son second fils aux législatives.

Au demeurant, la totalité des partis connaît des difficultés pour la confection de leurs listes. Afin de présenter des candidats dans les 24 circonscriptions électorales, certains partis se regroupent et essayent de gagner à leurs causes les déçus ou recalés d'autres partis. Un parti de la Mouvance, le Rassemblement pour l'unité nationale et la démocratie – Rund, dirigé par le député sortant Idrissou Ibrahima, voit ses listes rejetées par la Céna pour dossiers incomplets⁴⁹. Pour remédier à ce manque de candidats, le député sortant Dominique Houngninou du Rassemblement pour la démocratie et le progrès – Rdp, compose des listes où la communauté de son fief du département des Collines est sur-représentée : les noms à résonance idaatcha (Obossou, Affoukou, Badou...) marquent la quasi-totalité des listes (cf. tableau n°1). Certaines coalitions rassemblent aussi des formations de la Mouvance et de l'Opposition : listes de La nouvelle alliance – Lna, ou encore de l'Union patriotique – Up. Devant ces alliances de circonstances, un dirigeant du département des Collines pour le Congrès du peuple pour le progrès – Cpp (dont le parti fait alliance avec deux partis de la mouvance Mdc et Ps), déclare : « Je travaille au Cpp pour arracher le Bénin à Kérékou et voilà qu'à Cotonou nos chefs décident en une réunion que nous devons maintenant aller avec son camp. C'est difficile à comprendre »⁵⁰. D'autres partis proches de l'Opposition se positionnent plus clairement pour un soutien au général Kérékou : le Mdc de Codjo Achodé et le Rdp de Dominique Houngninou.

tableau n°1 : Ethnisation des listes RDP	
Exemple pour le nom de famille Affoukou	
nom et prénom du candidat RDP	circonscription électorale
Affoukou Romuald	2
Affoukou Cyrille	4
Affoukou Émile	4
Affoukou Agnès	7
Affoukou Edmond	7
Affoukou Georges	8
Affoukou Pauline	11
Affoukou Thomas	11
Affoukou Leocadie	14
Affoukou Janvier	16
Affoukou Cyrique	20

Du côté de la Mouvance, la coalition de l'Ubf constituée lors des élections communales et municipales est reconduite ; certains partis tout en continuant de soutenir l'action du président Kérékou, se maintiennent pourtant en dehors de l'Union, étant assuré de leurs fiefs et espérant pouvoir mieux monnayer ainsi par la suite, leur soutien. Le Madep, Force clé et l'Alliance des forces du progrès – Afp, récupèrent pour leur part, de nombreuses personnalités individuelles ou encore refusées ou mal positionnées par l'Ubf. On retrouve de la sorte au Madep, le général Pancrace Brathier tête de liste dans la 15^e circonscription électorale ou bien encore Nathaniel Bah dans la 16^e circonscription. Lambert Avounnassou, candidat sortant Rb, se retrouve lui sur la liste Afp dans la 5^e circonscription et M. Agbéto, le président de la Céna pour les élections locales de 2002 se positionne tête de liste Afp dans la 9^e circonscription. La liste Ubf de la 4^e circonscription compte de son côté en deuxième position un des fils du président de la République, Modeste Kérékou (27 ans). Les jeunes d'ailleurs, sont présents en nombre pour ces élections. Le ministre Lazare Séhouéto, représentant la jeunesse dans le Gouvernement, est l'instigateur des listes Forces clé où la jeunesse est bien représentée. Le Collectif des jeunes pour une relève de qualité réussit également à imposer à l'Ubf nombre de ses membres tels Rachidi Gbadamassi, Issa Salifou et Eustache Akpovi. Ce dernier a d'ailleurs été choisi comme tête de liste à Cotonou en lieu et place de Séverin Adjovi.

Ainsi, 14 partis ou alliance de partis se retrouvent en compétition pour ces élections⁵¹. 21 députés sortants ne se représentent pas (cf. tableau n° 2). D'autres se représentent sous d'autres couleurs qu'en 1999 (cf. tableau n° 3).

⁴⁸ Interview de Rosine Soglo, op. cit.

⁴⁹ Le parti-personnel trouve ici ses limites, sa base n'étant pas nationale.

⁵⁰ Source : entretien personnel.

⁵¹ Afp, Psd Bélier, Rdp, IpD, Lna, Madep, Alliance étoile, Alliance Mdc/Ps/Cpp, Prd, Up, Msd, Force Clé, Ubf, Rb.

Tableau n° 2 : Députés sortants non positionnés par leur parti en 2003 (aucun de ceux-ci n'a été élu conseiller communal)		
Nom du député	Parti dont il est élu député en 1999	Parti dont il est membre en 2003
Léopold Faïzoun	Rb	Rb
Randolph Désiré Azondékon	Rb	Rb
Emmanuel Agbozognibe	Rb	Rb
Antoine Gbétin	Rb	Rb
Rufin Daga Bassa	Rb	Rb
Jean-Louis Soglo	Rb	Rb
Guy Amédée Adjanohoun	Rb	indépendant
Raymond Ahouandjinou	Rb	indépendant
André Housounou	Prd	Prd
Prosper Panou	Prd	Prd
Jean-Baptiste Ahoussinou	Prd	Prd
Auguste Ali Yérima	Fard-Alafia	Fard-Alafia
Paul Taouema	Fard-Alafia	Fard-Alafia
Isidore Hèdokingbé	Ensemble	Ensemble
Falovè Sounouvou	Madep	Madep
Adégnika Saliou Iliassou	Madep	Madep
Gaston Hounkpé	Psd	Psd
Imourou Salé	Ipd	Ipd
Kodo Dindin ⁵²	Psd	Ubf
Alassane Zoumarou	Rund	Pdcs-Barka
Ibrahim Idrissou	Rund	Rund

Dans l'ensemble, sur les 27 députés qu'avait la Rb en 1999, 8 ne sont pas candidats et 8 autres se retrouvent candidats d'un autre parti. La Rb se prive ainsi de nombreux cadres ayant quelque emprise sur leur territoire. Et, au fur et à mesure de la campagne, tout va aller à vau-l'eau pour la Rb. Les députés recalés de ce parti ou bien candidats pour d'autres formations n'ont cessé de critiquer la gestion familiale du parti. Face à ces attaques, Nicéphore Soglo réagit maladroitement. Ainsi, attaque-t-il violemment les anciens barons de son parti lors de ses meetings ; interventions largement reprises par toutes les radios nationales mais aussi locales et qui donnent de l'ancien président de la République une image d'insolence et d'injustice. De même, en déclarant que lorsqu'il avait nommé Georges Guédou, ministre, celui-ci ne savait pas réaliser l'addition un plus un, loin de déshonorer l'ancien ministre, cette invective discrédite en fait Nicéphore Soglo pour s'être entouré de cadres incompetents⁵³. De plus, la Rb va organiser une campagne de dénonciation contre Valentin Alladatin, président du démembrement de la Céna dans le département du Zou (Ced-Zou). La Rb l'accuse de se préparer à des fraudes massives. Or, Valentin Alladatin a déjà occupé ce même poste en 1999 et 2001, installé à l'époque par la Rb elle-même. Cependant, Valentin Alladatin est un proche du député Maxime Houédjissin, écarté par Rosine Soglo. Ainsi, en attaquant le président de la Ced-Zou, la Rb donne de l'eau au moulin des mouvanciers qui dénonçaient à l'époque des détournements de bulletins organisés par la Rb.

tableau n° 3 : Députés se représentant en 2003 sous d'autres couleurs qu'en 1999		
Nom du député sortant	Parti (ou alliance de partis) dont il était membre en 1999	Parti (ou alliance de partis) dont il est candidat en 2003
Cakpo Moussa ⁵⁴	Rb	Madep
Jean-Claude Hounkponou	Psd	Lna (Upd-Gamesu)
Codjo Achodé	Rb	Ubf (Mdc)
Kamarou Fassassi	Prd	Ubf (Prd-Ng)
Georges Guédou	Rb	Prd
Yves-Edgar Monnou	Rb	Afp
Maxime Houédjissin	Rb	Prd
Nathaniel Bah	Rb	Madep
Aurélien Houessou	Rb	Prd
Lambert Avounghassou	Rb	Afp
Nouhoun Assouman	Alliance étoile	Lna

En outre, tout au long de la campagne, au lieu de porter l'essentiel de leurs attaques contre les partis de la Mouvance, les dirigeants de l'Opposition Nicéphore Soglo et Adrien Houngbèdji, vont se lancer dans des assauts incessants l'un contre l'autre. L'élection du maire d'Abomey-Calavi où les conseillers Prd avaient fait une alliance avec l'Ubf, et l'accueil sur les listes Prd des recalés Rb avaient déjà jeté de l'huile sur le feu entre les deux partis. De plus, la campagne se déroulant, Nicéphore Soglo va développer l'idée selon laquelle on lui

⁵² Il n'a seulement été présenté qu'en tant que suppléant pour 2003. Toutefois, son candidat titulaire a été élu.

⁵³ De même, Nicéphore Soglo a accusé Dah Guédou d'avoir détourné des milliards de francs Cfa alors que ce dernier était ministre des Transports. L'opinion s'est alors demandée pourquoi Nicéphore Soglo ne l'avait pas dénoncé plus tôt.

⁵⁴ L'honorable Cakpo Moussa est décédé peu de temps après le lancement de la campagne.

avait volé sa victoire en 1996⁵⁵ et qu'Adrien Houngbèdji est responsable de ce vol ; et par conséquent, du mal-développement du pays. Il ajoute également : « Je suis envoyé pour redresser le pays tombé en ruine. En suivant les conseils d'Houphouët Boigny, j'ai commencé par le Nord. Houngbèdji m'arrête à mi-parcours pour être premier ministre *Kpayo*⁵⁶. Et c'est fini ! Il ne sera jamais président au Bénin »⁵⁷. Cette sentence de Nicéphore Soglo contre les ambitions présidentielles d'Houngbèdji va rompre définitivement les contacts entre les deux hommes mais les offenses vont se poursuivre de part et d'autre jusqu'à la fin de la campagne. D'autre part, le front de l'Opposition a connu aussi une défection remarquée avec le passage à la Mouvance d'Andoche Amègnissè et de son Union des laissés pour compte – Ulc. Ce dernier déclare d'ailleurs : « On ne peut qu'appartenir à ce qui existe. L'Opposition n'existe plus. Paul Dossou est parti avec la dernière portion de l'Opposition »⁵⁸.

En outre, un bras de fer va opposer la Rb au ministère de l'Intérieur. La Rb avait institué depuis plusieurs élections des « brigades anti-fraudes », groupes de militants qui surveillaient les bureaux de vote les jours de scrutin. Or, pour cette élection législative de 2003, le président de la Cèna et Daniel Tawéma, le ministre de l'Intérieur, prennent des dispositions pour empêcher tout attroupement de la sorte le jour du vote. Effectivement, certains dénoncent le fait que ces brigades se sont transformées en « brigades d'intimidation »⁵⁹. La Rb réagit vivement à cette décision, invoquant de nouveau, de multiples fraudes. Mais, la décision d'interdiction n'est pas changée.

Au demeurant, la campagne connaît nombre d'incidents. Ainsi, le 11 mars à Za-Kpota (département du Zou), les proches de Georges Guédou et des militants de la Rb font le coup de poing ; ou encore, le quartier Xwladodji de Cotonou connaît aussi des accrocs entre militants Ubf et Prd, le 27 mars 2003, avec plusieurs blessés et des véhicules endommagés. Des incidents sont aussi nombreux entre militants de partis de la Mouvance. M. Agbétou, ancien président de la Cèna pour les municipales de 2002, candidat Afp dans la 9^e circonscription électorale, voit ainsi sa voiture brûlée par des mouvanciers à Dassa-Zoumé⁶⁰.

Le 30 mars, les populations ne se déplacent pas en masse pour aller voter : à peine un électeur sur deux. Pour la première fois, les mêmes cartes d'électeur délivrées pour les élections communales de décembre 2002 étaient valables aussi pour ces élections législatives, et certains électeurs ont égaré leurs cartes. En outre, la proximité de ces deux élections est également un facteur qui explique le faible taux de participation. Mais, la situation sociale a été un facteur déterminant. En effet, la Fonction publique et plus particulièrement l'Éducation nationale subit des grèves depuis de nombreuses semaines et les populations ont eu recours à l'abstention pour protester contre le Gouvernement (cas des fonctionnaires), et contre les politiques en général (pour les populations). « Ils ne s'occupent pas de nos enfants, pourquoi s'occuperions-nous d'eux »⁶¹, protestent les parents d'élèves désirant sanctionner les gouvernants qui n'arrivent pas à renvoyer les professeurs dans les écoles alors qu'une année blanche se profile. Les populations ont ainsi préféré l'abstention pour sanctionner les gouvernants plutôt que de voter pour des candidats de l'Opposition. De plus, la pesanteur des fraudes électorales décourage certains électeurs. Enfin, dans une autre perspective que précédemment, les élections locales de décembre 2002 ont influé sur ce taux de participation des législatives. Durant la campagne électorale des élections communales, les candidats ont axé leur discours sur le « développement à la base », la ré-appropriation par les populations de l'essor de leur localité. Or, les députés, dont le rôle est peu connu des populations, représentaient jusque-là pour les gens, les acteurs du développement des localités de leurs circonscriptions (les députés eux-

⁵⁵ Adrien Houngbèdji, arrivé en troisième position, avait appelé à voter pour Matthieu Kérékou au deuxième tour de l'élection présidentielle de 1996.

⁵⁶ Kpayo peut se traduire par « frelaté ». Effectivement, le poste de premier ministre n'existe pas dans la constitution béninoise.

⁵⁷ Discours prononcé à Abomey, 12 mars 2003.

⁵⁸ Conférence de presse du 21 mars. De nombreuses autres personnalités de l'opposition apporteront d'ailleurs leurs voix à la mouvance au cours de la campagne. Ainsi, Raïmi Lassissi, ancien baron de la Rb dans l'Ouémé, inscrit au Prd pour les élections municipales de décembre 2002 et qui le 26 mars 2003 appelle à soutenir l'Ubf ; ou bien le Collectif des candidats du Prd aux municipales du 7^e au 13^e arrondissement de la 16^e circonscription (Cotonou), mécontents du choix de leur tête de liste, se désolidarisent et appellent à voter Eustache Akpovi de l'Ubf.

⁵⁹ Alain Adihou, directeur adjoint de campagne de l'Ubf, siège de l'Ubf, 20 mars 2003.

⁶⁰ La Cèna de M. Agbétou a reconnu 5 erreurs lors du décompte des votes pour les élections communales dont deux concernaient l'Ubf dans la commune de Dassa-Zoumé. De plus, certains mouvanciers n'ont pas pardonné au président Agbétou d'avoir accepté et permis la victoire de l'opposition à Cotonou. Ce candidat est donc considéré comme un traître par les mouvanciers. M. Agbétou a fait poser pendant la campagne électorale, de grandes affiches le montrant aux côtés du président Kérékou. Le procureur de la République outrepassant ses droits a fait enlever toutes ces affiches considérant de son propre chef que seul l'Ubf pouvait se prévaloir de l'image du président de la République.

⁶¹ Source : entretiens personnels.

mêmes se sont présentés ainsi pour faciliter leur élection en faisant maintes promesses d'infrastructures). Aussi, une partie de la population ne voyant plus vraiment quel rôle peut bien jouer un député, se sont abstenus.

Proclamation des résultats ou l'échec cuisant de la Rb.

Le 8 avril 2003, les résultats sont enfin proclamés par la Cour Constitutionnelle (cf. Tableau n° 4).

Tableau n° 4 : Résultats des élections législatives du 30 mars 2003. (nombre de députés par parti ou alliance de partis)	
mouvance présidentielle	opposition
Ubf : 31	Alliance étoile : 3
Madep : 9	Rb : 15
Force clé : 5	Prd : 11
Lna : 2	
Mdc-Ps-Cpp : 2	
Ipd : 2	
Afp : 1	
Mds-Cap Suru : 1	
Rdp : 1	

La coalition de 1999, constituée de la Rb, du Prd et de l'Alliance étoile n'emporte pas la majorité en 2003.

L'Alliance Étoile se retrouve avec 3 sièges contre 4 auparavant. Elle conserve ses fiefs du Borgou et du Nord de l'Alibori où les trois députés sortants sont reconduits. Des discordances au sein de la Mouvance ont manifestement facilité ces résultats. A Nikki, des populations proches de l'Ubf, fâchées du mauvais positionnement du leader de leur localité sur la liste ont ainsi reporté leurs suffrages sur la liste de l'Opposition⁶². A Parakou, des électeurs du Fard-Alafia, mécontents du déroulement de la dernière campagne municipale voulaient également voté pour la liste de l'Opposition. Un bon soutien des chefs du Fard-Alafia en faveur de la liste Ubf a permis de récupérer bon nombre de contestataires mais pas la totalité. D'une manière générale, se reposant sur les bons résultats des élections communales, les candidats de l'Ubf ne se sont pas investis totalement dans la campagne et ont laissé ainsi une plus grande marge de manœuvre à l'Opposition. Le quatrième député sortant, Assouman Nouhoum, de la commune de Djougou, ne se représentait pas sous les couleurs de l'Alliance étoile. En effet, son parti, l'Unsp, avait quitté cette coalition pour une autre, la Lna. Toutefois, il n'a pas réussi à se faire réélire.

Le Prd, pour sa part, se maintient à 11 députés. Les trois ténors de la Rb qui ont rejoint ses listes, même s'ils ont superficiellement gonflé le nombre de voix du Prd, n'ont pu obtenir leurs réélections. Le Prd conserve ses bastions : l'Ouémé où il rafle 7 des 10 sièges ; la commune de So-Ava et le département du Plateau où il résiste à l'assaut du Madep qui avait promis de le sortir du territoire : le Prd conserve malgré tout son siège de député et n'est pas loin d'en gagner un deuxième à Pobè ; enfin à Cotonou, malgré le départ pour la Mouvance de Kamarou Fassassi, son leader dans la ville, et le lancement dans l'arène politique de Toffins (le Prd était jusque-là maître du terrain dans certains quartiers de l'est de la ville grâce à l'électorat toffin) tel Robert Cakpo, le Prd conserve son siège.

D'autre part, Soulé Dankoro, autre grande figure de l'Opposition et président du Parti démocratique du Bénin – Pdb mais candidat sur la liste d'union Lna, perd son siège de député de la 7^e circonscription du Borgou au profit de l'Ipdl.

Toutefois, la défaite de l'Opposition est avant tout celle de la Rb qui passe de 27 à 15 députés. La Rb perd d'abord son député de la ville de Parakou. Le départ du parti du député sortant Cakpo Moussa et les divisions internes n'ont pas permis aux candidats de rassembler l'importante communauté fon de la ville. La Rb ne dispose également plus de députés dans le département des Collines. Le départ du député Codjo Achodé, nouveau président du Mdc et son succès – 2 élus – en alliance avec le Ps et le Cpp, l'élimine des deux circonscriptions de ce département. De même, la non-position d'Aurélien Houessou l'évince du Mono. Si la 23^e circonscription, fief historique du royaume fon d'Abomey, reste sa chasse gardée – la Rb y enlève la totalité des 4 sièges –, l'Est du département du Zou voit émerger une nouvelle force politique de la Mouvance. L'alliance Force clé, conduite par le ministre du Commerce Lazare Séhoueto, y enlève la moitié des sièges. De même, cette même Force lui enlève bon nombre de ses voix traditionnelles dans le Littoral. A Cotonou enfin, où la Rb avait

⁶² Pour le prestige de la communauté comme pour l'assistance économique que l'on espère, les populations désirent avoir un député issu de leur arrondissement. Ainsi, le jeudi 27 mars, lors d'un meeting géant à Godomey (arrondissement d'Abomey-Calavi), un baron de la Rb, André Saté Nobimé déclare : « la Rb n'a jamais positionné un fils de Godomey à un poste politique. Nous allons à présent voter pour notre sang, qu'il soit de l'opposition ou de la mouvance » et appelle de la sorte à voter pour Claude Azonwakin de la liste AFP dans, *Fraternité*, 28 mars 2003, n° 811, p. 7.

réussi à prendre 8 députés sur les 9 sièges en compétition en 1999, le parti doit se contenter de 6 élus. Le ministre Kamarou Fassassi lui prend un siège dans la 15^e circonscription et le jeune Eustache Akpovi fait de même dans la 16^e. Ce recul dans la capitale économique du pays s'explique par les divisions et l'exclusion de barons du parti, l'abstention générale et la campagne controversée de Nicéphore Soglo. D'autre part, les électeurs de la Rb qui votent en grande partie essentiellement pour la seule personne de Nicéphore Soglo, se sont détournés des urnes du moment que ce dernier avait enfin été élu aux élections locales. De plus, la mise en avant du second fils Ganiou Soglo, indiscutable affirmation de népotisme, a provoqué un sentiment de rejet, d'autant que ce dernier n'a pas su s'affirmer pendant sa campagne⁶³. Pour la Mouvance, le succès de l'Ubf qui remporte 37 % des sièges est confortable. Modeste Kérékou fait son entrée à l'Assemblée nationale sans grand triomphe, sa liste n'ayant eu que deux élus sur 4 possibles. Effectivement, d'autres formations politiques de la Mouvance tirent leur épingle du jeu. Le Madep de Séfou Fagbohoun progresse de 3 députés passant de 6 à 9 élus. Confortant ses bastions du Plateau où il règne avec 4 députés sur les 5 sièges en jeu, il piétine dans l'Ouémé où s'il gagne un siège dans le 19^e arrondissement, il perd celui qu'il avait conquis en 1999 dans le 20^e. Dans le Nord-Ouest, il double ses sièges dans la Donga et prend également deux sièges en Atacora, s'installant comme une force politique solide de la région. Enfin, d'une manière générale, il accroît son nombre de voix sur toute l'étendue du territoire (dans l'Est des Collines par exemple). L'alliance Force clé triomphe aussi avec 5 élus même si ce groupe est très hétérogène, rassemblant aussi bien des membres du Mouvement pour une alternative du peuple – Map de Lazare Séhouèto, que des proches de Bruno Amoussou (Ministre coordinateur de l'Ubf) tel Bibou Gani Gansé. Toutefois, Force Clé fait une entrée remarquée par des victoires dans des bastions de la Rb comme l'Est du Zou ou bien encore à Ouidah avec Éric Houndété. Enfin, un nouveau parti politique, Upd-Gamesu, dirigé par Jean-Claude Hounkponou, un dissident du Psd de Bruno Amoussou, s'impose dans le Mono en obtenant 2 élus sous les couleurs de la Lna. D'une manière générale, 40 députés sortants sont réélus et 23 autres candidats à leur réélection ont été battus. L'Assemblée nationale est renouvelée à plus de 50 %, ce taux étant seulement de 36 % pour les députés Prd, Rb et Alliance étoile. Les députés qui ont transhumé par un autre parti pour essayer de se faire réélire n'ont pas vraiment réussi puisque seuls trois sur 11 ont recouvré leur siège (cf. tableau n° 5).

tableau n° 5 : Députés sortants ayant changés de parti entre 1999 et 2003. (Les candidats réélus en 2003 ont leur nom en gras)		
Nom du député	Parti dont il était député en 1999	Parti ou alliance dont il est candidat en 2003
Kamarou Fassassi	Prd	Ubf (Prd-Ng)
Codjo Achodé	Rb	Ubf (Mdc)
Jean-Claude Hounkponou	Psd	Lna (Upd-Gamesu)
Cakpo Moussa ⁶⁴	Rb	Madep
Lambert Avoungnassou	Rb	Afp
Nouhoun Assouman	Alliance étoile	Lna
Georges Guédou	Rb	Prd
Yves-Edgar Monnou	Rb	Afp
Maxime Houédjissin	Rb	Prd
Nathaniel Bah	Rb	Madep
Aurélien Houessou	Rb	Prd

Transhumance politique

Au lendemain de la proclamation officielle des résultats, bousculant les alliances établies depuis 1998, Adrien Houngbèdji annonce à la presse son basculement dans le camp de la Mouvance. En disgrâce totale avec son partenaire principal, la Rb, le Prd franchit le Rubicon pour apporter son soutien président Kérékou. Refusant la défaite d'une « certaine Opposition »⁶⁵ pour expliquer sa décision, le leader du Prd déclare suivre simplement par cet acte les vœux de son électorat. Toutefois, durant quelques jours, ce sont l'étonnement et la colère qu'expriment les habitants de Porto-Novo, ville dont Me Houngbèdji est le maire, en réaction de cette « transhumance politique », les habitants de Porto-Novo. Cependant, des réunions d'informations et d'explications de la part des dirigeants du Prd permettent facilement de faire admettre un tel résultat aux populations. En tant qu'ancien président de l'Assemblée nationale, Adrien Houngbèdji aurait pu jouer les premiers rôles d'une opposition constructive au sein de la nouvelle Assemblée. Mais, sa décision se comprend à travers l'objectif ultime qu'il s'est fixé : remporter l'élection présidentielle de 2006. Effectivement, Nicéphore Soglo et Matthieu Kérékou, les deux principaux protagonistes de la scène politique depuis plus de 10 ans seront forclos par la Constitution pour la compétition présidentielle ; et Adrien Houngbèdji se voit déjà succéder au Président Kérékou. Or, Adrien Houngbèdji analysant les résultats électoraux se rend compte que son parti piétine. L'aura actuelle du chef de l'État fait que seul un candidat se réclamant de lui aurait des chances de lui

⁶³ Ses slogans n'ont guère été mobilisateurs : « Ganiou, un gars new ».

⁶⁴ Cakpo Moussa est décédé peu de temps après le lancement de la campagne.

⁶⁵ Cf. la déclaration de Me Adrien Houngbèdji dans, *La Nouvelle Tribune*, 10 avril 2003, n° 313, p. 3.

succéder. La débâcle de l'Opposition aux élections, mais aussi les progrès du Madep au Nord du pays dans d'anciens bastions Prd, ne font que renforcer Adrien Houngbèdji dans l'idée que continuer à s'opposer au président Kérékou signifie la fin de tout espoir de victoire. Craignant en outre une candidature unique de l'Ubf en 2006, Adrien Houngbèdji pourrait lui aussi se présenter comme un successeur légitime du « caméléon »⁶⁶. De son côté, le président Kérékou accepte le retour d'Adrien Houngbèdji dans son giron même si dans la Mouvance, les hommes politiques qui espèrent aussi remporter la victoire en 2006, ne voit pas d'un bon œil l'arrivée de l'« infidèle »⁶⁷. Ainsi, l'opposition parlementaire se retrouve amputée d'un de ses principaux piliers et se retrouve telle une peau de chagrin (cf. carte n° 1) constituée des seuls 15 élus Rb et des trois élus de l'Alliance Étoile, le leader de cette dernière coalition déclarant : « L'Alliance Étoile est prête à assumer son rôle d'opposant jusqu'au bout ».⁶⁸ Le 16 avril, le secrétaire exécutif national de la Rb, rend publique une déclaration ressemblant à un cri de détresse : Candide Azannaï avance en effet que le président Kérékou risque de profiter de sa nouvelle majorité qualifiée pour réviser la Constitution et ainsi pouvoir se représenter en 2006⁶⁹. Un tel scénario semble toutefois exagéré au vu des ambitions d'Adrien Houngbèdji et d'autres barons de la Mouvance.

Rosine Soglo ou les dernières manœuvres

Pour l'installation de l'Assemblée de la 4^e législature, Rosine Soglo en sa qualité de doyenne d'âge, se retrouve présidente du bureau provisoire. Profitant de la tribune qui lui est ainsi offerte, la présidente du principal parti d'opposition dénonce le monolithisme et met en garde ses collègues : « la configuration actuelle de l'hémicycle est ce qu'elle est : ce que nous voyons. Dans l'intérêt supérieur de la nation béninoise qui nous a accordé sa confiance, qu'il ne soit pas un parlement croupion, une simple caisse de résonance »⁷⁰. Le vendredi 25 avril jour de l'élection du nouveau président de l'Assemblée nationale, Rosine Soglo se retrouve candidate face à Idji Kolawolé, ministre des Affaires étrangères avant sa réélection en tant que député, membre du Madep mais candidat unique de la Mouvance. Les résultats donnent 3 bulletins nuls, 17 voix pour Rosine Soglo et 63 voix pour le candidat de la Mouvance. Toutefois, après cette élection, la doyenne d'âge ne laisse pas le processus de l'élection de la totalité du Bureau se poursuivre comme l'y oblige pourtant l'article 15.2-a du règlement intérieur de l'Assemblée Nationale⁷¹. Au contraire, arguant de l'article 15.2-b qui invite les députés à s'efforcer « autant que possible de reproduire au sein du bureau, la configuration politique de l'Assemblée nationale »⁷², Rosine Soglo réclame par tous les moyens de pression, au moins un poste pour l'Opposition au sein du Bureau. Invoquant une jurisprudence, elle donne l'exemple de 1999 où l'opposition majoritaire avait fait rentrer au bureau l'honorable Orou Ségo Orou Gabé. Or, la présence dans le bureau de ce dernier n'avait pas été le fruit d'un accord avec la Mouvance mais l'initiative propre d'un seul parti, le Car-Dunya, qui à l'époque s'était allié à l'Opposition. Ainsi, l'Opposition avait bel et bien exclu de fait la Mouvance présidentielle du bureau et cette dernière compte lui faire aujourd'hui « le retour de l'ascenseur »⁷³. Cependant, pendant plusieurs séances, Rosine Soglo s'arqueboute sur sa demande de faire rentrer un élu de l'Opposition au bureau et ne fait pas procéder au vote. Saisi par les députés, la Cour constitutionnelle rend une décision invitant la doyenne d'âge à conclure l'élection du nouveau bureau⁷⁴. Le 9 mai, Rosine Soglo refuse de nouveau de procéder à l'élection des autres membres du bureau sans l'assurance d'avoir un membre de l'Opposition élu. Saisie à nouveau, la Cour constitutionnelle dans sa nouvelle délibération condamne sévèrement l'attitude de la doyenne d'âge, lui intimant l'ordre de procéder à l'élection sous sanction de perdre sa qualité de présidente du bureau provisoire⁷⁵. Le 14 mai, Rosine Soglo s'exécute et aucun membre de l'Opposition n'est élu au bureau.

L'opposition parlementaire béninoise se retrouve aujourd'hui dans une situation problématique. Mais, ses difficultés, elle ne les doit pas seulement à la fraude électorale et à la corruption instrumentalisées par le pouvoir. En effet, elle a une grande part de responsabilité dans ses propres échecs et bien souvent, même si c'est

⁶⁶ Surnom du président Matthieu Kérékou.

⁶⁷ Surnom donné à Adrien Houngbèdji par Alain Adihou, directeur de campagne de l'Ubf dans, *Le Matin*, 11 avril 2003, n° 2546.

⁶⁸ *Fraternité*, 23 avril 2003, n° 827, p. 9.

⁶⁹ Le texte de la déclaration de la Rb peut être consulté dans, *Le Matinal*, 24 avril 2003, n° 1540, p. 14.

⁷⁰ Discours d'ouverture de la cérémonie d'installation de la 4^e législature, Assemblée nationale, 22 avril 2003.

⁷¹ L'article 15.2-a stipule en effet que les autres membres du bureau doivent être élus le même jour que le président : « Les autres membres du Bureau sont élus poste par poste, dans les mêmes conditions au cours de la même séance ».

⁷² Le contenu exact de l'article 15.2-b du règlement intérieur de l'Assemblée Nationale est le suivant : « L'élection des deux vice-présidents, des deux questeurs et des deux secrétaires parlementaires a lieu, en s'efforçant autant que possible de reproduire au sein du Bureau la configuration politique de l'Assemblée ».

⁷³ Pour le député Valentin Aditi Houdé : « En son temps, nous on a supporté sans crier gare. Je ne sais pas pourquoi elle refuse aujourd'hui de supporter le revers de la médaille. Pour moi c'est le retour de l'ascenseur et elle doit être en mesure de supporter » dans, « Réactions », *Fraternité*, 28 avril 2003, n° 830, p. 6.

⁷⁴ Dcc-03-017 du 7 mai 2003.

⁷⁵ Dcc-03-078 du 12 mai 2003.

à une moindre échelle, fait usage des mêmes insuffisances dont elle accuse la mouvance présidentielle. Au demeurant, grâce à la décentralisation, l'Opposition possède désormais des bastions pour garder leurs cadres et limiter la transhumance politique après un échec. Un député battu de la Rb avoue ainsi qu'il va rejoindre l'équipe de Nicéphore Soglo à la mairie de Cotonou en attendant d'autres élections⁷⁶. Au-delà de la logique première du développement à la base, la réforme de l'administration territoriale peut ainsi bouleverser nombre d'attitudes de la scène politique béninoise. Enfin, un nouveau statut de l'Opposition, voté mais non encore promulgué, pourra participer peut-être aussi de ces nouveaux atouts pour une opposition béninoise très affaiblie.

⁷⁶ Source : entretien personnel.